



Procès-verbal du 1^{er} Conseil de direction de l'Université pour l'année 2022/2023 tenu le (7/9/2022)

En l'an deux mille vingt-deux et en date du sept septembre, à dix heures du matin, s'est tenu, au niveau de la salle des réunions de la Faculté de Droit des Sciences politiques, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'Université, Professeur Yagoubi Belabbas, un Conseil de direction de l'Université pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1. *Point de situation sur les conditions d'accueil des nouveaux bacheliers en vue des inscriptions définitives.*
2. *Préparation des OFD (constitution et officialisation des CFD).*
3. *Point de situation sur les derniers préparatifs de la rentrée universitaire 2022-2023.*
4. *Questions Diverses.*

Etaient présents :

Pr. H. Benoudnine : Vice-recteur chargée des Relations extérieures, la Coopération, l'Animation et la Communication, et les Manifestations scientifiques.

Pr. N. Benderdouch : Vice-recteur chargée de la Formation supérieure de troisième cycle, l'Habilitation universitaire et la Recherche scientifique, et la Formation supérieure en post-graduation.

Pr. S.M. Ghomari : Vice-recteur chargé de la Prospection, de la Planification et de l'Orientation.

Pr. D.L. Soualili : Doyenne de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

Pr. D. Benichou : Doyen de la Faculté des Lettres arabes et des Arts.

Pr. H. Bellatrach : Doyen de la Faculté des Langues étrangères.

Pr. M. Ryad : Doyen de la Faculté de médecine.

Pr. A. Adala : Doyen de la Faculté des Sciences économiques, Commerciales et des Sciences de gestion.

Pr. A. Fninakh : Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques

Pr. M. R. Ghezzar : Doyen de la Faculté des Sciences et de la Technologie.

Pr. A. Amir : Doyen de la Faculté des Sciences exactes et Informatique.

Pr. M. Mime : Directeur de l'Institut d'Education Physique et Sportive.

Dr. H. Yahla : Vice-recteur chargé de la Formation supérieure du premier et deuxième cycle, la Formation continue et les Diplômes, et la Formation supérieure en graduation.

Dr. R. Boutlija : Doyen de la Faculté des Sciences sociales.

Dr. M. A. Benamar : Chargé de Missions auprès du Recteur.

Mr. M. Selmi : Le Secrétaire Général de l'Université.

Mr. A. Dilmi : Conservateur de la Bibliothèque Centrale.

Mr. H. Benchohra : S.D du budget.



Monsieur le recteur a ouvert la séance en adressant ses vœux de bienvenue à tous les membres présents au premier Conseil de direction de l'année 2022/2023, leur souhaitant une bonne reprise et les remerciant d'avoir répondu présents à la réunion.

Il a tenu, ensuite, à présenter, au nom de tous les participants, ses plus sincères condoléances à Monsieur le Doyen de la FDSP, suite au décès d'un membre de sa famille, en le remerciant, par la même occasion, d'avoir mis à la disposition du Conseil la salle des réunions de la Faculté.

Le Chef d'établissement a souligné, en outre, que cette nouvelle année est de bon augure, puisque l'Université tend vers un retour à la situation normale, après plus de deux années d'enseignement en contexte particulier imposé par la pandémie de la COVID-19, ajoutant que les responsables pourront, à présent, exercer leurs missions dans des conditions favorables, au vu de la situation sanitaire qui est en nette amélioration.

Le Chef d'établissement a, ensuite, relaté l'ordre du jour susmentionné, avant de donner la parole au Doyen de la FST pour intervenir au sujet du premier point inscrit au programme de la réunion.

1. Point de situation sur les conditions d'accueil des nouveaux bacheliers en vue des inscriptions définitives.

Le Recteur a saisi l'occasion pour rappeler l'objet de la circulaire №5 définissant les modalités des inscriptions définitives et le traitement des cas particuliers (transferts des nouveaux bacheliers et les inscriptions des étudiants dont le bac est antérieur à 2022).

Au sujet de la rentrée universitaire et la situation des inscriptions définitives des nouveaux bacheliers pour l'année 2022/2023, le Doyen de la FST a affirmé avoir mobilisé trois sites



pour la prise en charge des inscriptions, en y déployant les moyens humains et matériels nécessaires. Des affiches ont été mises en place pour assurer une bonne communication entre l'administration et les nouveaux bacheliers, 45 agents ont été chargés de les accueillir tandis que d'autres se sont chargés de valider leur inscription. Les nouveaux inscrits ont reçu chacun une attestation d'inscription, une carte d'étudiant et un CD comportant des documents administratifs. Le Doyen a rajouté que 5628 étudiants sont censés être accueillis et que l'opération se déroule dans de bonnes conditions.

Le Recteur a mentionné que les statistiques, à la journée du 6 septembre, s'élevaient à 44,85% d'étudiants inscrits. Il a souligné également que l'opération se déroulait dans de bonnes conditions en dépit du retard enregistré par la plateforme au tout début de l'opération. Il a, en revanche, invité tous les Doyens et, à travers eux, tous leurs staffs à bien encadrer les nouveaux inscrits qui leur sont affectés et à être disponibles sur leurs sites respectifs.

Le Chef d'établissement a décidé d'organiser, en guise de reconnaissance, **le jeudi 8 septembre à 15h30**, une réception à l'attention de tous les ATS et enseignants qui ont participé au déroulement de l'opération et a, donc, chargé le VRPS, le SG ainsi que le Chargé de mission de s'occuper de l'organisation de la cérémonie.

Au sujet des cas particuliers prévus par la circulaire N°5, le Recteur a tenu à rappeler que le transfert interne des étudiants remplissant les conditions requises, notamment la moyenne minimale, ont la possibilité de changer de spécialité sous réserve de disponibilité des places pédagogiques, selon le calendrier suivant :

- Du 9 au 12 septembre : soumission des demandes via la plateforme.
- Du 12 au 15 septembre : traitement des demandes par l'établissement : un prétraitement se fera au niveau des facultés et une commission formée par tous les Doyens siégera au dernier jour pour étudier les dossiers par rapport à une politique que l'établissement aura définie au préalable.

Pour ce qui est des transferts interuniversitaires, ils seront également traités dans un cadre bien défini ; un assouplissement à l'égard de certains cas est à prendre en compte, sans pour autant transgresser la politique mise en place par l'établissement.

- Le Recteur a proposé la journée du mercredi 14 septembre à 14h pour le traitement des cas particuliers. L'opération se fera au niveau du siège du rectorat.
- Du 18 au 22 septembre : inscriptions des cas particuliers ayant reçu un avis favorable.



2. Préparation des OFD (constitution et officialisation des CFD)

Avant de donner la parole au VRPG, le Chef d'établissement a fait savoir que l'objectif immédiat est de pouvoir constituer les CFD et de désigner un responsable pour qu'il puisse préparer le cahier de charges et le soumettre sur la plateforme dans les délais prévus.

Le VRPG a présenté, pour sa part, les offres doctorales pour l'année 2022-2023, après avoir souligné que les responsables ont été destinataires d'un tableau reprenant toutes les OFD pour l'année en cours et qui s'élèvent à 22 offres, toutes filières confondues, dans 39 spécialités couvertes par les projets de recherche PRFU. 13 offres sont enregistrées pour les Sciences humaines et 09 pour les Sciences et technologies.

Après examen des dossiers présentés par le VRPG, le Recteur a émis les recommandations suivantes :

- Les offres doivent se conformer à la note 429 qui stipule qu'en sus des Chefs de projet, le CFD doit se composer du porteur de projet plus 03 enseignants-chercheurs choisis pour leurs compétences.
- Proposition de deux responsables ; le responsable du CFD doit justifier du grade le plus élevé.
- Le responsable peut être porteur de projet ou désigné pour sa compétence.
- Le visa du Chef d'établissement est assujéti à la présentation du dossier suivant :
 - 1) Le canevas complet de l'OFD dûment renseigné et signé par les instances compétentes (version papier pour signature et version numérique lisible pour exploitation par le VRPG) ;
 - 2) Copie conforme de la fiche de synthèse signée par le Responsable du CFD (annexe 3)
 - 3) Fichier de directeurs de thèses actualisé en version numérique.
 - 4) Fichier récapitulatif des échéanciers de soutenance pour les retardataires.

Le Vice-recteur a, néanmoins, invité les Doyens pour une réunion le 08 septembre afin de finaliser cette opération. Les dossiers seront acheminés le jour même à M. le Recteur pour signature. A l'issue de la signature, les comptes des responsables de CFD choisis seront créés, a-t-il assuré.

3. Point de situation sur les derniers préparatifs de la rentrée universitaire 2022-2023

Au sujet des préparatifs de la rentrée universitaire, le VRPS a présenté via PowerPoint un planning des activités et des opérations à exécuter (**Voir calendrier actualisé et signé joint à ce PV**) :

- Le mode des enseignements au titre de l'année universitaire 2022-2023 sera en présentiel pour les UEF et UEM et l'emploi du temps sera établie sur 05 séances par jour de 8H jusqu'à 16h30, (une sixième séance est à prévoir en cas de besoin). Les UED et UET en EAD.
- Les cours doivent être mis en ligne sur la plateforme dédiée à cet effet.
- Les inscriptions des nouveaux bacheliers ont débuté le 5 du mois en cours et se déroulent dans de bonnes conditions.
- Le traitement des cas particuliers du 9 au 12 septembre.
- Traitement des demandes par l'établissement du 12 au 15 septembre.
- Proclamation des résultats jeudi 15 septembre.
- Les inscriptions des cas particuliers du 18 au 22 septembre.
- Deux réunions ont eu lieu avant le 04 septembre avec les Doyens et un programme a été établi pour les inscriptions des nouveaux bacheliers et les réinscriptions des étudiants, ainsi que les opérations des transferts interne et externe, sans omettre le quota des masters 20% et les réintégrations.

Le VRPS a déclaré, par ailleurs, que 03 plateformes ont été mises en œuvre pour le traitement des dossiers :

- 1) Une plateforme pour les 20% master 1 : dépôt du 04 au 15 septembre 2022.
 - 2) Une plateforme pour les réintégrations dépôt de dossier : du 04 au 15 septembre 2022.
 - 3) Une plateforme pour les transferts : dépôt du 04 au 15 septembre 2022.
- Dépôt des dossiers de transfert, réintégration : **du 04 au 15** pour permettre le traitement au niveau des facultés **le 18 septembre 2022**, puis par la commission des doyens présidée par le recteur ou le vice-recteur **le 19**, et, enfin, affichage **le 20 septembre**.



- Affichage des emplois du temps sur site et tableau d'affichage le **08 septembre 2022**.
- Chaque salle et amphi doit doter d'un emploi du temps pour optimiser la gestion des lieux.
- Affichage des listes par section et groupe sur site et tableaux d'affichage le **11 septembre 2022**.
- Les cours débuteront le **10 septembre** pour les **L1, L2, L3, M1, M2**.
- Choix des spécialités master, listes licence et master 80% : **du 04 au 8 septembre 2022** et leur réinscription du 10 au 15 septembre 2022.
- Un placard publicitaire avec tous les masters de L'UMAB avec le nombre de places pédagogique offertes pour les 20% a été mis en ligne.
- Affichage des listes des groupes et sections le dimanche 11 septembre 2022
- Master 20% : soumission **du 04 au 15** pour permettre le traitement au niveau des facultés **le 18 et le 19**, puis recours **le 21 et 22 septembre 2022**, traitement des recours le 23 septembre 2022, et les inscriptions **du 21 au 23 septembre 2022**.

Le Recteur a, toutefois, émis les observations et les orientations ci-dessous :

- ✓ Les soutenances des PFE retardataires ne figurent pas sur le planning. Ces dernières doivent être programmées selon le mode adopté durant les deux dernières années.
- ✓ Au sujet du calendrier présenté par le VRPS, le Recteur a mis l'accent sur la date du démarrage des enseignements prévus pour le 10 septembre et a proposé, après concertation avec tous les Doyens, de remettre le démarrage des cours au **18 septembre**, après la rentrée solennelle prévue le 17 du mois en cours.
- ✓ Le traitement des dossiers de transfert et de réintégration : **le dimanche 18 à 14H**.
- ✓ L'autorisation de l'employeur pour les inscrits en master leur sera demandée au moment de l'inscription.
- ✓ Les soutenances des M2 **du 4 au 18 septembre**.
- ✓ L'affichage des emplois du temps : **le 8 septembre**.
- ✓ Afin d'optimiser l'emploi du temps, l'unité pédagogique a été unifiée à 1h30.
- ✓ **Du 12 au 14 septembre** : dépôt des recours, les listes initiales étant, bien entendu, affichées.
- ✓ Traitement des recours **du 15 au 16 septembre**.
- ✓ Affichage des résultats définitifs le jeudi **15 septembre au soir**.
- ✓ Traitement des dossiers **Master 20% Du 17 au 19**



- ✓ Affichage des résultats **le 19 septembre au soir**.
- ✓ **Du 20 au 21 septembre** : dépôt des recours
- ✓ **Le 23 septembre** : traitement des recours
- ✓ **Le 23 septembre au soir** : affichage des résultats.
- ✓ Le Recteur a soulevé également la situation du bloc pédagogique en réhabilitation au niveau du site Ex-ITA et qui n'a pas encore été réceptionné. Il a invité, en conséquence, la Doyenne de FSNV, le Doyen de la FLE, le Doyen de la FST, le Doyen de la FMED ainsi que le conservateur de la BUC à être solidaires et concevoir un emploi du temps en concertation afin d'optimiser les espaces, en attendant de le réceptionner en début du second semestre. En guise de solution provisoire, le Chef d'établissement recommande d'exploiter les espaces libres des Facultés mitoyennes.
- ✓ Les emplois du temps doivent être conçus par enseignant, par année, par salle et par jour.
- ✓ Pour ce qui de la répartition des charges, le Recteur invite les Doyens à rationaliser les charges des enseignants conformément à la réglementation en vigueur. Les emplois du temps seront diffusés sur site.
- ✓ Une cellule pour la vérification de l'occupation des salles au niveau de chaque faculté et au niveau du VRPS

4. Questions diverses

- Au sujet de la cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2022/2023, le Chef d'établissement a invité madame la Vice-rectrice chargée des Relations extérieures à faire part au Conseil de la situation des préparatifs. A cet égard, la Vice-rectrice a assuré que les préparatifs sont en cours et que les enseignants promus au grade de Professeur, tout comme les étudiants majors de promo, recevront un trophée. En plus des enseignants et des étudiants, seront honorés les administrateurs promus au grade supérieur ainsi que le personnel concerné par le départ à la retraite.
- Le programme de la cérémonie sera transmis et diffusé ultérieurement.
- Pour ce qui est des PRFU, le Recteur a fait savoir qu'une nouvelle procédure sera mise en œuvre cette année, tant sur le plan administratif que financier.

- En vue de la procédure de règlement de l'indemnité de recherche pour l'année 2022, les porteurs de projets sont invités à présenter leurs bilans scientifiques dûment visés par les instances scientifiques
- Pour ce qui est de la gestion du budget des laboratoires, le budget doit être consommé (reliquat et 2022) avant le 31/12.
- Le Recteur a invité Madame la Vice-rectrice à mettre en œuvre une plateforme dédiée aux stages de mobilité de courte durée.
- Le recteur a demandé au VRPS de préparer les CPC de la nouvelle année à la lumière des nouveaux textes, comme il a invité les responsables à procéder au paiement des participants au concours de doctorat.
- Le Recteur invite le SG à régler les dettes de Proxilane.
- La maturation de l'opération de l'Incubateur et élaborer le cahier de charges.
- La nécessité d'amender les décisions du CA et du CSU.
- La nécessité de suivre l'organisation des doctoriales par le VRPG.
- Un autre CDU se tiendra en septembre (discussion du plan pédagogique, évaluation de la rentrée 2022/2023, lecture des nouveaux textes, journée portes ouvertes)

Après épuisement de tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil fut levé à 13 h 15 le même jour.

P/ le Recteur

د. بن عمر محمد عبد اللطيف
مكلف بالمهام لدى مدير الجامعة
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المكلف بالمهام
لدى مدير
الجامعة

